

la lettre des marais atlantiques



> Pages 2 à 3

- Le Forum en action
 - ASA du petit marais de Blaye
 - SAL, Sel de l'Atlantique



> Pages 4 à 5

- Institution de la Sèvre Niortaise



> Pages 6 à 7

- Brèves des marais
 - Valorisation de la viande bovine
 - Droits des eaux



Editorial

La sortie de ce nouveau numéro de la lettre du Forum des Marais Atlantiques coïncide avec deux événements importants dans la vie des zones humides qui, bien que différents dans leur échelle d'intervention et leur mode d'expression, ont pour lieu commun l'esprit du développement durable.

Le premier se situe à des milliers de kilomètres des rivages de France, plus précisément à Kampala en Ouganda. C'est là précisément que se tient du 8 au 15 novembre 2005 la 9^{ème} Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention Ramsar sur les zones humides. Ce traité intergouvernemental signé en Iran en 1971 nous rappelle, d'une part, la valeur biologique de ces espaces originaux faits de terres et d'eau, et, d'autre part, leur grande valeur économique, culturelle, scientifique et récréative, dont la disparition serait irréparable. Actuellement, 1459 zones humides, pour une superficie totale de 125,4 millions d'hectares, sont inscrites sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. En traitant cette année du thème «Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse pour en vivre», la convention Ramsar a pour mission d'attirer l'attention au niveau mondial sur le rôle fondamental d'une gestion rationnelle des zones humides pour alléger la pauvreté et promouvoir le bien-être de l'homme.

Solidaires des zones humides internationales, la ville du Teich et le Conseil Régional d'Aquitaine se feront naturellement l'écho de cette vision partagée lors du prochain Conseil des Marais Atlantiques qui va se tenir les 15 et 16 novembre prochain dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, à la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon. A vocation interrégionale, ce second événement va être l'occasion pour nous, représentants des marais d'Atlantique, Manche et Mer du Nord, de faire le point sur les enjeux urbains et touristiques qui se rapportent aux marais littoraux. Je me réjouis par avance de nos débats à ce sujet car c'est dans l'échange d'expérience que nous pourrions mesurer combien les efforts consentis à la conservation et à la mise en valeur de nos marais ont porté leurs fruits, et comment ils doivent être poursuivis pour servir durablement le développement de nos territoires.

François Deluga

François DELUGA,
Maire du Teich
Vice-président du Conseil Régional d'Aquitaine





(L'ASA du Petit Marais de Blaye) Une réflexion collective pour une revalorisation du marais

Les premiers "dessécheurs" du marais furent, au XVII^{ème} siècle, des bourgeois flamands installés à Bordeaux : un système de digues, canaux et ouvrages permet alors de valoriser ces terres. Au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle, les propriétaires réunis en association s'organisent afin de gérer digues, canaux et fossés de façon collective. Les inondations du début du XX^{ème} siècle (1904-1907) induisent la mise en œuvre de gros travaux de restauration ayant de fortes incidences financières. A la fin de la deuxième guerre mondiale, les tournées d'inspection notent le mauvais état de la digue et l'envasement des fossés. Différents types de maîtrises d'ouvrage se succèdent mais se trouvent toujours confrontés à des problèmes d'entretien croissants et à de gros problèmes financiers.

Aujourd'hui, sous l'impulsion de son Directeur Thierry Delottier, l'ASA veut redonner un dynamisme économique à ce territoire tout en sauvegardant ou en recréant une biodiversité dont l'intérêt patrimonial est exceptionnel, cette démarche se réalisant dans le même souci de réflexion et de décisions collectives qu'aux siècles précédents.

Une première approche de connaissance du territoire a été réalisée en 2002 par le biais du Forum des Marais Atlantiques et s'est concrétisée par un "audit sur le modèle de gestion hydraulique et d'usage du sol".

Fin 2004, l'ASA s'est portée maître d'ouvrage de l'opération "restauration et valorisation du marais" grâce à des financements apportés par l'Europe (via le SMIDDEST), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Général de la Gironde

et le Conseil Régional d'Aquitaine. La méthode de travail mise en place par le maître d'œuvre de l'étude repose sur une concertation à tous niveaux et une connaissance fine du territoire et de ses acteurs.

Un état des lieux a été présenté au comité de pilotage en avril 2005. Il concerne l'occupation du sol, l'état des réseaux (digue, routes, hydrographie), les différents gestionnaires, les résultats de la concertation avec les familles d'acteurs (agriculteurs, chasseurs, résidents), et le cadre réglementaire.

>CONTACT AU FORUM : Gibert Miossec

L'ensemble de ces travaux sont consultables au centre de ressources documentaires du Forum des Marais

- 1- Association syndicale autorisée créée par arrêté préfectoral en 1871 et s'étendant partiellement sur les communes d'Anglade, de Saint-Androny, de Fours et de Saint-Genès-de-Blaye
- 2- Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde
- 3- Sarl Rivière-Environnement (Bègles)
- 4- Composé de propriétaires de l'ASA, élus, financeurs, services techniques.

> L'ensemble des données fait ressortir les points-clés suivants :

DES PROBLÈMES

- des conflits importants entre usagers à propos de la gestion de l'eau et de la gestion de l'espace ;
- une modification profonde et rapide des modes d'occupation du sol ayant des conséquences graves sur les réseaux, les ouvrages, sur la biodiversité et les paysages ;
- des réseaux et ouvrages en mauvais état au niveau hydraulique, routier et digues provoquant des pertes économiques et un sentiment d'insécurité ;
- une gestion des eaux usées insatisfaisante ;
- le développement d'espèces végétales et animales envahissantes ;
- un territoire où interfèrent de nombreux maîtres d'ouvrage, services techniques et propriétaires et où les rôles, droits et responsabilités de chacun ne sont pas toujours clairement connus ;
- des lois et réglementations mal connues et mal perçues par une population qui se sent isolée et sans prise sur son devenir ;
- un potentiel touristique inexploité.

DES ENJEUX À POURSUIVRE

- Mieux connaître - Informer - Décider en partenariat

DES ACTIONS À MENER

- se donner les moyens de mieux connaître le territoire au niveau foncier et réglementaire pour pouvoir mieux gérer ;
- identifier tous les propriétaires ; remettre à jour les cadastres et réviser le tracé des limites du périmètre de l'ASA, et en particulier :
 - avoir des éclaircissements sur les bords (propriétaires, charges foncières) ;
 - bien identifier avec l'Etat (PAB) les délimitations du domaine public fluvial et de la servitude de marchepied (voir les aspects liés aux responsabilités et à la fiscalité) ;
 - faire un état des lieux des digues ; se poser la question de l'intérêt de dépasser une gestion locale en créant une entité gestionnaire des digues sur l'ensemble du linéaire de l'estuaire ;
- avancer sur la réalisation des documents d'urbanisme en intégrant les impératifs réglementaires liés à l'urbanisme, à l'environnement, à l'assainissement, etc.) ; donc réfléchir en étroite coordination avec les services de la DDASS, de la DDAF et de la DDE ;
- créer des documents pédagogiques permettant d'éclairer les propriétaires et résidents du marais sur le contenu des lois, sur leurs droits et devoirs ;
- dans le prolongement de la concertation qui vient d'être réalisée, animer des réunions, créer un bulletin de liaison, créer un forum pour se concerter, réfléchir ensemble au devenir du marais ;

- en fonction des réalités du terrain (en particulier : topographie / répartition des entrées d'eau saumâtre / arrivée d'eau douce / état des réseaux et des ouvrages), réfléchir à des perspectives de développement économique :

- en envisageant quelle pourrait être une meilleure répartition des activités dans l'espace prenant en compte les différents impératifs liés aux pratiques ;
 - en mettant en place des expérimentations dans le domaine de la diversification des activités agricoles ;
 - en listant les investissements et en envisageant les incidences liées à l'ouverture au tourisme
- et ceci dans une démarche de développement durable favorisant également la biodiversité.

EN SE DONNANT DES MOYENS :

- **humains** : par la création d'un poste de technicien-marais, responsable de la gestion des ouvrages en contact permanent avec les propriétaires et avec les autres maîtres d'ouvrage ;
- **techniques** : par la mise au point d'une charte de gestion (code de bonnes pratiques élaboré en commun par les différentes familles d'acteurs) qui se traduira dans une refonte des statuts de l'ASA.

(SAL, Sel de l'Atlantique Une dynamique européenne pour les marais salants

Dans le n° 9 de "Forum, la lettre des marais atlantiques", nous vous faisons part du démarrage du projet européen "SAL, Sel de l'Atlantique" dans le cadre du deuxième appel à projet "Interreg IIB espace atlantique", pour :

- la reconnaissance de la qualité alimentaire des sels marins artisanaux de la façade atlantique, de Guérande à Cadix,
- la revalorisation de l'identité des marais salants de l'atlantique : récupération et promotion des potentiels biologiques, économiques et culturels des zones humides côtières.

Ce projet, initié par la **Fédération des Producteurs de Sel de l'Atlantique**, est piloté par l'**Université de Cadix**. Il comporte de nombreux volets (économique, culturel, recherche, approche spatiale, communication, etc.). Le **Forum des Marais Atlantiques** est responsable d'une action transversale qui consiste à définir et à tester un outil centralisateur de l'information géographique (réseau hydraulique, foncier, activités économiques, patrimoine naturel et culturel, etc.) destiné à faciliter le développement d'une gestion intégrée et durable de ces territoires.

La première phase, à laquelle ont participé la plupart des 30 partenaires, a consisté à dresser un état des lieux pour tous les territoires impliqués (cf. carte) : caractéristiques physiques, acteurs en présence, état de la production de sel, mesures réglementaires, ...). Cette action a permis aussi de préciser les objectifs spécifiques et de les harmoniser pour amorcer une réelle synergie "projet".



Six mois après la réunion de démarrage à Cadix, la première réunion du comité technique transnational s'est tenue les 16 et 17 juin 2005 à la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime à La Rochelle et à la Communauté de Communes de l'île de Ré. Ce rassemblement des partenaires français, espagnols et portugais a été l'occasion de faire le point sur les actions engagées et de présenter le projet aux élus locaux et régionaux. Les deux journées ont été clôturées par des visites de terrain sur l'île de Ré.

Les presses régionales ont largement fait écho à cette manifestation en présentant des portraits de producteurs et des paroles d'élus régionaux.

Les sauniers ont été entendus (cf Sud Ouest du 3 novembre) : Début novembre, le ministère de l'agriculture a fait savoir qu'un décret reconnaissant le caractère alimentaire du sel marin gris artisanal vient d'être rédigé et transmis au Conseil d'Etat.

Pour le Forum des Marais Atlantiques, ce projet est l'occasion de renforcer les partenariats existants sur les marais littoraux.

En effet, l'action 5, pilotée par le Forum des Marais Atlantiques, est transversale pour le projet et nécessite un travail interactif permanent avec la plupart des autres actions. A ce titre, nous avons participé très activement à l'action 0 pour la collecte des informations auprès des acteurs locaux, sur les sites français (île de Ré et île de Noirmoutier) ainsi que sur les territoires espagnols (baie de Cadix, île de Gran Canaria).

Nous sommes également très présents sur les actions de communication, notre site Internet ayant servi de relais pour la présentation du projet en attendant que l'université de Cadix développe un site Internet spécifique.

Enfin, notre expérience de la gestion d'un centre de ressources documentaires a été très appréciée par l'université d'Aveiro, responsable de l'action 7b. En effet, le but de cette action est de regrouper le maximum de documents concernant les marais salés et la saliculture et de les mettre à disposition des partenaires du projet dans un premier temps, puis d'un public plus large.

Pour le Forum, il s'agit de faire en sorte que professionnels, associatifs, usagers, adminis-

tratifs et élus puissent disposer des moyens d'une travail efficace en commun pour toutes les questions qui concernent les marais salants. A ce titre un travail important est engagé avec la communauté de communes de l'île de Ré qui a pris les compétences environnement et hydraulique.

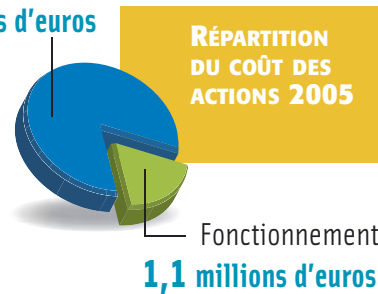
>CONTACT AU FORUM : Philippe Boudeau



> Photo : Écomusée des Marais salants.



Investissement
4,5 millions d'euros



(L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise : l'IIBSN

L'IIBSN est un établissement public de coopération interdépartemental créé en 1987 à l'initiative des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée qui souhaitent disposer d'un outil de compréhension et de gestion de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente : le bassin versant. Les études et actions mises en œuvre depuis cette date portent sur des unités homogènes ou fonctionnelles de ce bassin.

Les problématiques identifiées sur le cours inférieur de la Sèvre niortaise, dans sa partie dite de "marais mouillés", ont orienté les premiers efforts urgents de réhabilitation sur ce territoire fragile (envasement, proliférations végétales, difficultés de gestion, ...). Des programmes d'actions pérennes, des clés de financement et des partenariats ont été mis en place à cet effet.

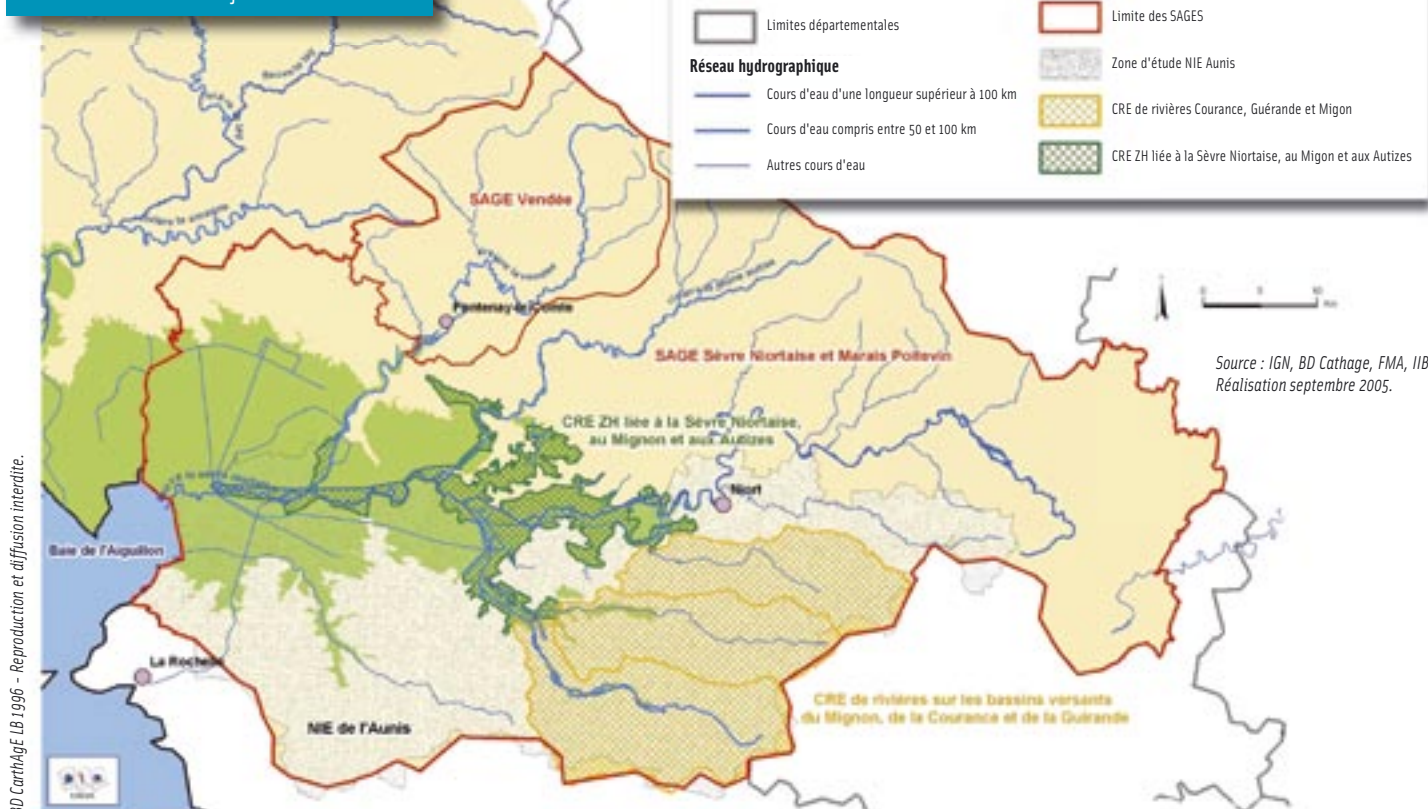
L'IIBSN À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT :

- **Les SAGE** : structure administrative permettant le fonctionnement des commissions locales de l'eau en vue de l'élaboration du SAGE de la Sèvre niortaise et Marais poitevin et du SAGE de la rivière Vendée. Maîtrise d'ouvrage des études y afférant / 4 200 km², 2 régions, 4 départements et 257 communes concernés.
- **Les eaux souterraines** : maîtrise d'ouvrage et animation de l'étude hydrogéologique de la nappe intensément exploitée (Nie) de l'Aunis. Modélisation en cours / 1 630 km², 2 départements et 90 communes concernés.
- **Les CRE "zone humide" et "rivières"** : maîtrise d'ouvrage et animation des études et/ou des travaux, en partenariat avec les opérateurs locaux (Etat, syndicats de marais, syndicats intercommunaux).

L'IIBSN ET LA MISE EN RÉSEAU :

- **L'identification et la hiérarchisation des ouvrages et des réseaux hydrauliques** (typologie par fonctions)
- **Le(s) SIG** : développement de bases de données géoréférencées, traitement des données, analyse, vulgarisation, ...
- **Le partage des connaissances (réseaux d'observations et de mesures)**, la modernisation des outils de gestion (télégestion de barrages), la modélisation (hydraulicité des zones de marais, hydrogéologie).

ZONES DE COMPÉTENCES DE L'IIBSN études et actions majeures





L'énergie solaire au service de l'aquaculture en marais : l'exemple du marais du Conseiller dans le Médoc

L'exploitation ou la mise en valeur des marais est parfois rendue difficile par leur isolement du réseau électrique conventionnel. C'est pourquoi, après trois années d'étude en collaboration avec l'ADEME, une ferme aquacole médocaine va servir de site pilote pour étudier l'effet de l'installation d'aérateurs alimentés par énergie solaire sur l'amélioration de la production et de la qualité du milieu. Le suivi du milieu naturel sera bien sûr complété par une étude du fonctionnement des cellules photovoltaïques afin de détecter d'éventuels problèmes. En espérant que cette expérience pourra servir à d'autres acteurs des marais atlantiques.



> Ramassage de la jussie. Photo : IIBSN, Conseil Général des Deux-Sèvres.

LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D' ACTIONS COORDONNÉES

Exemple de la zone humide du Marais poitevin (zone des marais mouillés liés à la Sèvre niortaise, au Mignon et aux Autizes - 15 000 ha)

En juin 2000, l'IIBSN et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne signaient le premier contrat de restauration et d'entretien (CRE) portant sur une zone humide du bassin. Ce programme d'actions actuellement à son terme et en cours d'évaluation a comporté plusieurs volets. Les efforts accomplis sont significatifs :

- la restauration et la modernisation des ouvrages de gestion (vannages, mécanismes), leur intégration dans un système d'automatisation et de télégestion, l'équipement de dispositifs de franchissements piscicole (axe migrateurs pour l'anguille, l'alose, la lamproie et accessoirement la truite de mer).
- La réhabilitation des réseaux de voies d'eau et de canaux à l'aide de matériels adaptés (contextes d'envasement fluvial et maritime, diversité des gabarits de canaux, dispositions particulières de travaux, accès, ...)
- La restauration des berges soumises au marpage artificiel, aux épisodes de crues et de sécheresse, ...
Des techniques expérimentales mixtes, associant génie végétal et géotextiles, ont été mises en œuvre sur plus de 6 500 m de fleuve et canaux.
- La maîtrise des proliférations végétales aquatiques : outre la régulation des populations indigènes en excès (accumulations de lentilles d'eau, ...), l'IIBSN pilote une vaste opération de ramassage des herbiers de jussie sur plus de 800 km de réseaux. Cette action fait appel à des moyens d'arrachage manuel (12 personnes durant 6 mois) et d'évacuation mécanique (barge avec grue de déchargement).

- Les réseaux de suivi, l'animation et la communication : des actions d'accompagnement ont été développées dans le cadre du Contrat "zone humide". Elles visent notamment la mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques, ainsi qu'un volet de communication et de coordination pour les acteurs du territoire.



> Bac d'évaseur. Photo : FMA.

ADMINISTRATION

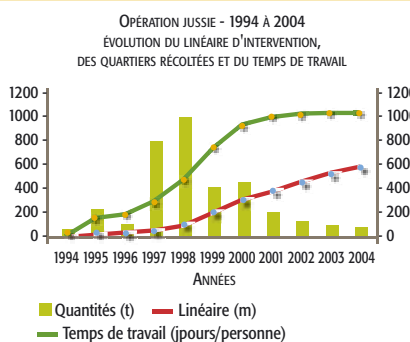
Le Conseil d'administration de l'IIBSN comprend 9 membres désignés par leurs assemblées départementales respectives (3 membres par Département). La présidence actuelle est assurée par M. Jacques MORISSET, Conseiller Général du canton de Mauzé s/Mignon.

MOYENS :

Les moyens humains : 10 personnes à temps plein + personnel saisonnier pour l'arrachage de la jussie (12 personnes en 2005)

Les moyens matériels : 4 bateaux de travaux, 1 chaland atelier, tracteur équipé, barques, filets de protection, matériel d'analyses et de mesures, système de télégestion, etc.

Les moyens financiers : le socle financier est assuré par les contributions départementales (clés de répartition sur le réseau principal) - subventions UE, Agence de l'eau, Etat, Régions, soutien logistique des communes



>CONTACT : **Directrice Marie Trocémé**
IIBSN - Rue de l'Abreuvoir - Hôtel du Département
BP 531 - 79021 Niort Cedex - Tél. 05 49 06 79 79
mail. : i-i-b-sevre-niortaire@wanadoo.fr
<http://www.eptb.asso.fr/dyn/eptb-asso/presentation/Reg12/>



>CONTACT : **Bérénice Lapouyade**
CURUMA - 15 route de Soulac BPg
33123 Le Verdon - Tél. : 05 56 09 65 57



Forum des Marais

Cinquième Conseil des Marais Atlantiques

15 > 16 novembre 2005

Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon
Parc Ornithologique du Teich



PARUTIONS RÉCENTES DU FORUM

Fascicule :
"Vivre en Marais" :
"Les marais à
poissons du littoral
atlantique".



Collection "Estuaria
- Paroles des Marais
Atlantiques" :



suite au Colloque
"Gestion des espè-
ces exotiques en-
vahissantes en
zones humides", le Forum
et Estuarium ont co-édité
un ouvrage qui expose les
différentes actions entre-
prises dans les marais.

Guide technique:
"Curage des
canaux et fossés
d'eau douce en
marais littoraux".



Atlantiques et d'ailleurs :

RAMSAR "Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse pour en vivre"

La 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides ou Convention de Ramsar (COP9 de Ramsar) aura lieu à Kampala, Ouganda, du 8 au 15 novembre 2005. Les pays membres de Ramsar se réuniront à cette occasion pour évaluer les progrès de la Convention et de la conservation des zones humides à ce jour, partager leurs connaissances et leur expérience sur les questions d'ordre technique et planifier leurs travaux et ceux du Secrétariat pour la prochaine période triennale.

Lors du dernier comité européen Ramsar de décembre 2004, le dispositif français pôle-relais en faveur des zones humides a vivement intéressé les autres pays d'Europe. Dans le cadre de l'activité parallèle à la Conférence, les pôles-relais du Plan National français en faveur des Zones Humides seront donc présentés sur place par notre collègue Julie Le Bihan, de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, qui anime le pôle-relais zones humides intérieures en partenariat avec la DIREN Champagne-Ardenne. Y seront associés les différents acteurs du plan national d'action sur les zones humides présents à la COP 9 : Le Ministère de l'écologie et du développement durable (Véronique Herrenscheidt, chargée de mission internationale), les administrations déconcentrées du même ministère (Jean-Pierre Thibault, directeur régional de l'environnement en Aquitaine), l'Institut Français de l'environnement en charge de l'observatoire national des zones humides (Marie-claude Ximénès, chargée de mission), ainsi que d'autres intervenants de manière ad hoc (conservatoire national de l'espace littoral et des espaces lacustres, muséum national d'histoire naturelle...).

Le Marais insolite !

Les œufs de Marans : des œufs de marins !

C'est l'histoire d'une rencontre impossible entre des poules du marais, habituées à picorer des céréales sur les sols riches en éléments minéraux du port de Marans, et des coqs de combat indiens et malaisiens tirés des cales des navires qui venaient y faire relâche. Le résultat : d'étonnants œufs roux à la coquille très résistante, rendus célèbre dans le monde entier par James Bond, qui se vante dans "Bons Baisers de Russies" de consommer chaque matin un œuf de poule de Marans dans un coquetier en porcelaine de Chine.

>CONTACT AU FORUM : Gibert Miossec



Nous saluons la création d'une toute nouvelle association "Collectifs d'Éleveurs en Prairies de Marais" (CEPRAM). L'assemblée générale s'est réunie le 12 octobre dernier à Triaize. La CEPRAM a pour objet d'assurer, par elle-même ou en liaison avec d'autres organismes, la valorisation et la prise en compte des prairies naturelles de marais exploitées en élevage extensif, ainsi que le réseau hydraulique. Dans ce sens elle assurera toute activité de représentation, d'information, de formation, de conseil et d'assistance en matière d'élevage en marais et de protection de la nature. Les éleveurs ainsi réunis souhaitent défendre les intérêts de l'élevage extensif en marais.

>CONTACT : le président : **Didier Martineau** - lieu-dit Chateauneuf
85540 Champagné-les-Marais. Tél. : 06 11 02 59 65
ou vice-président : **René Fetteveau** - lieu-dit "Le Lac"
17230 Marans. Tél. : 05 46 01 09 99

"Forum" n° 12

Dans notre prochaine édition de septembre 2005 :

- Retour sur le 5^{ème} Conseil des Marais
- EQUAL : le Forum oeuvre au transfert de savoir-faire en marais littoraux
- Présentation du Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA)
- Naissance du "Collectifs d'Éleveurs en Prairies de Marais" (CEPRAM).



Nous attendons
vos témoignages,
suggestions
ou remarques.

La lettre

forum

est éditée par le Forum
des Marais Atlantiques,
B.P - 40214
Quai aux Vivres
17304 Rochefort Cedex

Tél. : 05.46.87.08.00
Fax : 05.46.87.69.90

Internet : www.forum-marais-atl.com
E.Mail : fma@forum-marais-atl.com

Directeur publication :
Bernard Grasset.

Rédacteur en chef : Yves Le Maître

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire :
ISSN : 1769-0013

Conception et réalisation :
Diagraphe - Tél. : 05 46 34 02 46

Crédit photo :
Conseil Général de la Gironde :
Solair Photo. Parc ornithologique du
Teich : "jacques GILLON" et MNBA.
FMA.

